

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITE DE STE-JEANNE-D'ARC**

Le 1^{er} octobre 2018 avait lieu une réunion ordinaire du conseil municipal tenue à 20h00 au Centre municipal.

Étaient présents et formaient quorum sous la présidence de madame Denise Lamontagne, mairesse, les conseillers : François Théberge, Berthold Allard, Jean Ouellet, Michel Gagnon, Martin Hudon et Jules Bernier.

Tim St-Pierre, secrétaire-trésorier, était aussi présent.

18.10.137 ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Berthold Allard
et résolu unanimement :

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté et qu'il y ait possibilité d'y inscrire de nouveaux items jusqu'à épuisement de l'ordre du jour.

18.10.138 EXEMPTION DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DU 10 SEPTEMBRE 2018

ATTENDU QUE le conseil municipal a déjà pris connaissance du procès-verbal de la réunion ordinaire du 10 septembre 2018;

Il est proposé par monsieur Jean Ouellet
et résolu unanimement :

Qu'il y ait dispense de lecture du procès-verbal du 10 septembre 2018.

18.10.139 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 SEPTEMBRE 2018

Il est proposé par monsieur François Théberge
et résolu unanimement :

D'adopter le procès-verbal de la réunion ordinaire du 10 septembre 2018 sans correction.

18.10.140 COMPTES

Il est proposé par monsieur Michel Gagnon
et résolu unanimement :

D'accepter la liste de comptes numéro 9, septembre 2018, au montant total de 131 935.80 \$, démontrant une liste des comptes payés au montant de 11 244.10 \$, une liste des salaires payés au montant de 17 866.60 \$, une liste des comptes à payer au montant de 102 825.10 \$ et d'autoriser le secrétaire-trésorier à payer les comptes.

Est également accepté, la liste de comptes pour Gestion Vie d'enfant 0-5 ans au montant de 486.51 \$.

**** CORRESPONDANCE**

Madame Denise Lamontagne, mairesse, procède à la lecture de la liste de la correspondance et les sujets suivants ont fait l'objet de résolution :

18.10.141 GROUPE ESPOIR DOLBEAU-MISTASSINI

Il est proposé par monsieur Michel Gagnon
et résolu unanimement :

D'octroyer un montant de 100 \$ au Groupe Espoir Dolbeau-Mistassini afin de les soutenir dans la mission de leur organisme.

18.10.142 GROUPE DE CUISINE COLLECTIVE DE STE-JEANNE-D'ARC

Il est proposé par monsieur Martin Hudon
et résolu unanimement :

D'octroyer un montant de 120 \$ au groupe de cuisine collective de Ste-Jeanne-d'Arc afin de faire l'achat d'ingrédients de base pour le démarrage de leur groupe.

****** *FIN DE LA CORRESPONDANCE*

18.10.143 NOMINATION AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

ATTENDU QUE trois mandats au Comité consultatif en Urbanisme prennent fin, soient les postes 1, 3 et 5;

ATTENDU QUE les membres du comité doivent être nommés par résolution du conseil de la municipalité;

ATTENDU QUE les trois membres sortants, soit messieurs Gilles Lambert, François Théberge et Harold Gagnon acceptent de renouveler leur mandat;

ATTENDU QU'il y a également un poste vacant au poste 4 qui devra être comblé dans le futur;

Il est proposé par monsieur Michel Gagnon
et résolu unanimement :

De nommer messieurs Gilles Lambert (résident), Harold Gagnon (résident) et François Théberge (conseiller) au Comité consultatif en urbanisme pour un mandat de 2 ans et que le conseil s'informe auprès d'autres résidents afin de combler le poste vacant sur le CCU.

18.10.144 ÉTABLISSEMENT DU PRIX DE VENTE DES TERRAINS DU NOUVEAU DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL DERRIÈRE LA RUE BESSON

ATTENDU QUE la Municipalité travaille depuis plus d'un an sur un projet de développement de 18 terrains résidentiels sur une nouvelle rue derrière la rue Besson;

ATTENDU QUE l'autorisation du ministère a été obtenue pour prolonger les réseaux d'aqueduc et d'égouts et que les estimations de coûts ont été fournies par nos ingénieurs au dossier;

ATTENDU QUE la construction des infrastructures est prévue pour le printemps 2019 et que pour pouvoir débiter le plus rapidement possible la publicité de ce développement, il est primordial d'établir un prix de vente pour les 18 terrains;

ATTENDU QUE le coût des infrastructures est plus de deux fois supérieur au coût des infrastructures pour la phase 2 de la rue Besson réalisée en

2005, et qu'il sera impossible de vendre les terrains au même prix que ces derniers;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaitent rester très compétitive dans le prix de vente de ses terrains afin d'attirer de nouveaux résidents sur notre territoire;

Il est proposé par monsieur Berthold Allard
et résolu unanimement :

D'établir le prix de vente des terrains de la nouvelle rue à 1,20\$ du pied carré, plus les taxes applicables.

18.10.145 ADOPTION DU RÈGLEMENT 215-2018 MODIFIANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS

ATTENDU QUE le code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Ste-Jeanne-d'Arc a été adopté le 5 novembre 2012, et est en vigueur depuis le 5 novembre 2012;

ATTENDU QU'en vertu des dispositions du projet de loi numéro 155, *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipale et la Société d'habitation du Québec*, la municipalité doit modifier ledit code afin d'y ajouter des règles « d'après-mandat » similaires à celles que l'on retrouve pour les élus;

ATTENDU QUE toutes les formalités prévues à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale ont été respectées;

ATTENDU QUE les valeurs énoncées dans le code d'éthique et de déontologie doivent guider toute personne à qui il s'applique dans l'appréciation des règles déontologiques qui lui sont applicables;

ATTENDU QU'avis de motion ainsi que la présentation et le dépôt du projet de règlement a été régulièrement donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 10 septembre 2018.

Il est proposé par monsieur François Théberge
Et résolu unanimement

D'adopter le règlement portant le numéro 215-2018 tel que libellé en titre comme si ledit règlement était ici, au long, et mot à mot reproduit.

18.10.146 LOTISSEMENT DES TERRAINS DU DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL

ATTENDU QUE plusieurs étapes sont déjà complétées en vue de réaliser au printemps 2019 le développement résidentiel sur la nouvelle rue derrière la rue Besson;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite commencer prochainement à faire de la publicité concernant ce nouveau développement et qu'elle voudrait être en mesure de vendre des terrains aux personnes intéressées;

ATTENDU QUE pour pouvoir vendre les terrains plus rapidement et également pour faire épargner des coûts aux éventuels acheteurs, la Municipalité veut faire cadastrer immédiatement l'ensemble des 18 terrains;

Il est proposé par monsieur Martin Hudon
et résolu unanimement :

De procéder au lotissement des 18 terrains du nouveau développement résidentiel à l'automne 2018;

De mandater la firme *Gagnon Hébert arpenteurs-géomètres* pour procéder au lotissement, et ce pour un montant évalué à 9 000 \$ taxes incluses.

18.10.147 DÉCOMPTÉ PROGRESSIF #1 – INSTALLATION DES ÉQUIPEMENTS DE DÉPHOSPHATATION

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé le contrat pour l'installation des équipements de déphosphatation à l'entreprise *Construction Bon-Air*;

ATTENDU QUE l'entreprise a débuté les travaux au cours de septembre 2018 et nous a transmis son décompte progressif #1, qui ne contient qu'un avenant pour un crédit d'environ 400\$;

ATTENDU QUE notre ingénieur au dossier, WSP Canada, a analysé le décompte progressif #1 et a fait sa recommandation de paiement;

Il est proposé par monsieur Michel Gagnon
et résolu unanimement :

D'autoriser le paiement du décompte progressif #1 pour l'installation des équipements de déphosphatation des eaux usées, tel que recommandé par notre ingénieur, à l'entreprise *Construction Bon-Air* pour un montant de 139 655,70 \$ taxes incluses.

18.10.148 PONCEAU CHEMIN LAPOINTE

ATTENDU QU'un ponceau situé sur le chemin Lapointe, juste avant la route Harvey, a été endommagé suite aux orages violents du 5 septembre 2018 et qu'il avait été réparé temporairement pour permettre la circulation;

ATTENDU QUE le ponceau est abîmé suffisamment pour le remplacer et en augmenter le diamètre par le fait même, soit un 1200mm;

ATTENDU QUE le conseil municipal a convenu de donner ce contrat de gré à gré;

Il est proposé par monsieur Jean Ouellet
et résolu unanimement :

D'accorder le contrat de réfection d'un ponceau sur le chemin Lapointe aux *Entreprises de construction Gaston Morin (1979) Ltée* pour un montant de 18 848 \$ plus les taxes.

**** LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

À 21h10, monsieur François Théberge propose la levée de l'assemblée. Acceptée à l'unanimité.

Denise Lamontagne, mairesse

Tim St-Pierre, secrétaire-trésorier